



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Désertification médicale en zones rurales et de montagne

Question écrite n° 3586

Texte de la question

M. Damien Abad interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les difficultés que rencontrent les communes rurales pour recruter des médecins généralistes en remplacement de ceux qui partent à la retraite. En effet, de nombreux maires déplorent de ne pas trouver d'effectifs pour remplir leurs maisons de santé, ce qui engendre une forte désertification médicale sur un large périmètre. Le département de l'Ain est, à ce titre, fortement concerné. Il aimerait donc connaître les dispositions que compte prendre le Gouvernement pour encourager les praticiens à venir s'installer dans les zones rurales et de montagnes.

Texte de la réponse

Résoudre les tensions démographiques auxquelles doivent faire face certains territoires tant au niveau de la médecine de ville que des établissements de santé sont des enjeux prioritaires du Gouvernement qui a présenté en octobre 2017 le plan d'égal accès aux soins. Pragmatique et évolutif, ce plan comporte un panel de solutions, adaptables à chaque contexte local car la réponse aux difficultés démographiques n'est pas unique. Il porte aussi un changement de paradigme car l'installation de professionnels de santé ne constitue pas la seule action à envisager : tous les leviers de nature à « projeter » du temps médical dans les zones en tension sont à mobiliser (comme la facilitation des consultations avancées ou encore à la télémedecine ...). De fait, le plan est organisé autour de 4 priorités : - la première priorité est axée sur le renforcement de l'offre de soins dans les territoires au service des patients, pour assurer la présence de professionnels de santé dans les zones sous-denses, en facilitant leur installation ou leur exercice dans ces zones ; - la seconde priorité cible la mise en œuvre de la révolution numérique en santé pour abolir les distances, avec en particulier un appui fort au développement de la télémedecine ; - la troisième priorité porte sur une meilleure organisation des professionnels de santé pour assurer une présence soignante pérenne et continue via, entre autres, le développement des structures d'exercice coordonné (maisons de santé pluri-professionnelles, centres de santé) et l'assurance d'une réponse aux demandes de consultations non programmées de médecine générale pour les patients. Toutes les formes d'exercice coordonné seront encouragées en fonction des territoires : équipes de soins primaires associant médecins généralistes et d'autres professionnels de santé, ou encore communautés professionnelles territoriales de Santé rassemblant plus largement les acteurs de santé d'un territoire autour d'un projet commun, font également partie des leviers à mobiliser ; - la quatrième priorité concerne quant à elle la méthode, novatrice, qui consiste à faire confiance aux acteurs des territoires pour construire des projets et innover dans le cadre d'une responsabilité territoriale. La ministre a présidé la 2ème réunion du comité national de suivi du plan d'accès territorial aux soins le 9 juillet 2018, cette réunion a permis de faire un point précis sur l'avancement du plan dans les territoires (déploiement des contrats incitatifs, pratique avancée infirmière, conditions d'essor de la télémedecine, réforme du zonage, etc.). Toutes ces évolutions, actuelles et à venir, traduisent de profonds changements dans la manière d'exercer la médecine : que ce soit en équipe, en coopération avec d'autres professionnels de santé, en s'appuyant sur de nouveaux outils numériques.

Données clés

Auteur : [M. Damien Abad](#)

Circonscription : Ain (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3586

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [5 décembre 2017](#), page 6069

Réponse publiée au JO le : [7 août 2018](#), page 7210